Conseil des droits de l’homme

35e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Kirghizistan**

Genève, le 20 janvier 2020

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Kirghizistan et la remercie pour son rapport.

La Suisse **recommande au Kirghizistan d’assurer que des enquêtes sur toutes les allégations de torture et de mauvais traitements soient menées par un organisme indépendant et les coupables sanctionnés.**

La Suisse **recommande au Kirghizistan de prendre des mesures efficaces pour assurer la mise en œuvre des législations contre les violences domestiques, en assurant notamment une formation adéquate du personnel judicaire, ainsi que de créer une entité fonctionnelle ayant pour mandat de superviser la coordination et l'application des mesures de prévention et de protection contre la violence domestique.**

La Suisse **recommande au Kirghizistan de s’assurer que toute personne, y compris les défenseuses et défenseurs des droits de l’homme et les journalistes, puisse exercer son droit à la liberté d’expression, également en ligne, sans crainte de représailles, en conformité avec le droit et les standards internationaux.**

Finalement, la Suisse **recommande de protéger les droits des minorités et des groupes marginalisés, notamment en adoptant une législation antidiscriminatoire conforme aux normes internationales et en veillant à son application.**

Je vous remercie.